



EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE

Ville de Royat – COMMUNICATION et SERVICES TECHNIQUES – Achat de matériel informatique – XEFI

Le Maire de Royat,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 5211-1, L 52112, L 2122-22 et L 2122-23,

VU le Code de la commande publique, et notamment ses articles R2100-1 à R3381-4, applicable à compter du 01/04/2019 concernant la passation des marchés publics,

VU le décret n°2019-1344 du 12 décembre 2019 modifiant certaines dispositions du code de la commande publique relatives aux seuils et avances,

VU la Délibération du Conseil municipal D2023-074 en date du 13/12/2023 donnant délégation à M. le Maire d'un certain nombre de compétences,

VU la délibération du Conseil municipal n° D2024-026 en date du 10/04/2024 portant approbation du budget primitif 2024,

VU la proposition de l'entreprise XEFI, en date du 05/12/2024,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de prévoir l'achat de matériel informatique pour la ville Royat,

CONSIDERANT que cette dépense est inscrite au budget primitif 2024 du budget principal de Royat, en date du 10/04/2024,

DECIDE

Article 1 : L'entreprise XEFI sise 35 rue Jules Verne à 63100 CLERMONT-FERRAND, est retenue pour l'achat de matériel informatique pour les services techniques et de la communication de la ville Royat, pour un montant de 1 479.93 € HT soit **1 775.91 € TTC**.

Article 2 : Les caractéristiques et le contrat sur les bases précitées sont annexés à la présente décision.

Article 3 : Ampliation de la présente décision à :

- Monsieur le Trésorier Principal Clermont Métropole
- L'entreprise XEFI
- M. le Directeur Général des Services pour exécution.

Fait à Royat, le 09/12/2024

Le Maire,

Marcel ALEDO



Le Maire,

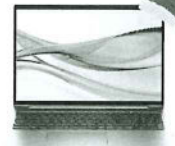





- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification, par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet www.telerecours.fr.



188-

Le : 05 Dec 2024

Contacts	Devis n°	Client n°	Modalités de paiement	
Commercial(e) : Philippe LARODIE	QUO-232748-F1G8M3	MAIRIEROYAT	Virement Net 30j	
Assistant(e) : Nathalie VACHER	Durée de validité : 15 jours			
DESIGNATION	Ref	PU HT	QTE	PRIX HT
Portable HP PROBOOK 460 G11 (Marie HAID) Processeur Intel Core Ultra 5 - 125U / 4.8 GHz Win 11 Pro Iris Xe Graphics 16 Go RAM 512 Go SSD NVMe, HP Value Écran 40,64 cm (16") - Full HD - 1920 x 1200 Wi-Fi 6E Garantie 1 an 		779,00	1	779,00
Electronic HP Care Pack 3 ans (Pièces et main d'œuvre sur site) Crucial T500 SSD 1 To Interne PCIe 4.0 (NVMe) Délai fournisseur annoncé au 8/12 		65,00	1	65,00
HP E24 G5 E-Series écran LED 23.8" 1920 x 1080 Full HD (1080p) @ 75 Hz IPS HDMI, DisplayPort 1 x câble DisplayPort 1.2 - 1.8 m 1 x câble USB - 1.8 m 1 x câble HDMI - 1.8 m 		155,00	1	155,00
HP USB-C/A Universal Dock G2 Station d'accueil USB-C HDMI, 2 x DP 1GbE 100 Watt Europe 	remise commerciale -10%	190,00 170,00	2	340,00
Installation lors de la prochaine régie  				
BON POUR ACCORD / TAMPON SIGNATURE A RENVOYER PAR MAIL A : n.vacher@xefi.fr		Eco Participation : 11,93 € FRAIS DE LIVRAISON : TOTAL HT en Euro : 1 479,93 € TVA 20% : 295,99 € TOTAL TTC en Euro : 1 775,91 € TOTAL CARBONE 0,00 kgCO2e ** soit 0 km en voiture thermique GreenOptimizer		
Loyer mensuel HT : 49,21 €		Astuce ! Maîtrisez votre budget en location évolutive sur 3 ans Sous réserve d'acceptation de votre dossier par la société de financement (prélèvement trimestriel)		



Bon pour accord,
le Maire

N. ALERO

Visa
finance



* Suite au décret n° 2005-829 du 20 juillet 2005 relatif aux Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE) publié au JO du 22/07/05, une taxe supplémentaire, dite "éco-participation", sera ajoutée au prix initial de chaque produit.
 Réserve de propriété : Nous nous réservons la propriété des marchandises jusqu'au paiement complet du prix par l'acheteur.
 Notre droit de revendication porte aussi bien sur les marchandises que leur prix si elles ont déjà été revendues (Loi du 17/05/1980).
 En cas d'annulation de la présente commande avant sa livraison, XEFI se réserve le droit de facturer au réel les frais engagés résultant de l'approvisionnement ou de la livraison du matériel commandé.
 ** 2 produit(s) non calculé(s), car référence(s) non existante(s) dans la base de données GreenOptimizer. Rappel : seule l'empreinte carbone du matériel informatique est calculée. Pour plus d'informations contactez GreenOptimizer au 04 81 13 00 26.
 #NDM?